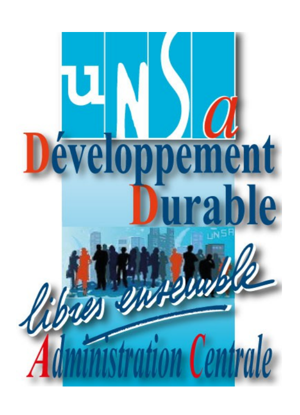


La section UNSA-AC : mode d'emploi

Pourquoi créer une section UNSA-AC ?

La création d'une section vise à **promouvoir**, dans une structure identifiée à la fois par les agents mais également par l'administration, **les intérêts d'une communauté de travail** en fonction des valeurs et des positions syndicales propres à l'UNSA.
Voir la Charte des valeurs de l'UNSA

L'UNSA Développement Durable (ci-après UNSA DD) représente les intérêts des agents du METL et du MEDDE dans le cadre de sa représentativité dans les nombreux comités techniques où elle intervient. En administration centrale, l'UNSA est représentative :

- au comité technique d'administration centrale (1 siège),
- au comité technique spéciale du Secrétariat général (1 siège)
- au comité technique spécial de la DGEC (4 sièges).

Cette représentativité lui permet également de siéger

- au CHSCT-AC,
- au CLAS, où elle assure la fonction de secrétaire,
- au comité de restauration,
- aux commissions indemnitaires de l'administration centrale.

Voir les élus de l'UNSA en administration centrale

La création d'une section UNSA-AC permettra à ses membres de fédérer leur énergie et leur travail dans une **structure commune et démocratique** dans l'intérêt de tous les agents de l'administration centrale du METL et du MEDDE. Elle donnera aussi à l'UNSA DD, comme l'ensemble des autres organisations syndicales, la possibilité d'organiser des réunions d'informations auxquels les agents auront le droit de participer.

Comment s'est constituée la section UNSA-AC ?

La section UNSA-AC s'est constituée par l'élection d'un Secrétaire, de deux secrétaires adjoint(e)s par les membres fondateurs présents.
Voir le procès-verbal de création de la section UNSA-AC

Comment devenir membre de la section UNSA-AC ?

Pour être membres de la section UNSA-AC, il faut **adhérer à l'un des syndicats affiliés à l'UNSA DD** qui représente le corps auquel vous appartenez. En effet, la section UNSA -AC, conformément aux statuts de l'UNSA Développement Durable, ne dispose pas de la personnalité morale et ne

peut percevoir pour son propre compte des cotisations. Bien entendu, la fédération UNSA nous accompagne juridiquement et financièrement dans nos manifestations et dans nos actions syndicales.

Pour découvrir et adhérer à votre syndicat affilié à l'UNSA

- Si vous êtes adjoint-e administratif-ve
- Si vous êtes adjoint-e- ou expert-e technique, dessinateurs-trice, TSDD ou ITPE, chargé de recherche ou directeur de recherche, OPA, IPEF
- Si vous êtes SACDD
- Si vous êtes attaché-e-s de l'administration de l'Etat
- Si vous êtes conseiller-e-s techniques et assistant-e-s de service social
- Si vous êtes agents et personnels des métiers de la mer
- Si vous êtes IAE

À ce jour, **sont membres de droit de la section UNSA-AC les membres fondateurs ainsi que les adhérent-e-s des syndicats affiliés à l'UNSA DD**.

Vous souhaitez nous contacter ?

Secrétaire de la section : François Pyot
01.40.81.71.19
francois.pyot@i-carre.net

La secrétaire adjointe : Christel Fiorina
01.40.81.10.33
Christel.Fiorina@developpement-durable.gouv.fr

Le secrétaire adjoint : Bertrand Oudry
01.40.81.98.81
Bertrand.Oudry@developpement-durable.gouv.fr